



Boost padel Webinaire Clubs

Un dispositif inédit de financement pensé pour les clubs, porté par la Fédération
pour accompagner le développement du padel

Octobre 2025

Préambule et déroulement

Pour le bon déroulement de ce webinaire nous vous rappelons :



Les micros sont coupés – vous pouvez poser vos questions via le chat Teams. Nous y répondrons lors de la phase de Questions/Réponses



Le webinaire est enregistré – nous vous communiquerons sa retranscription ainsi que les supports présentés à l'issue de la réalisation de l'ensemble des webinaires



La durée du webinaire est : 1h30

- 30min de présentation
- 1h de Questions/Réponses

Intervenants



Stéphanie COHEN

ALORO

Directrice

Direction Padel



Saoud ZAMAN

Responsable
développement

Direction Padel



Amélie NOE

Responsable Boost
padel

Direction Padel



Pour les cas particuliers – n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse boostpadel@fft.fr

Constat : le padel – une pratique en pleine croissance

ALPINE PARIS MAJOR : LA VITRINE

Cet événement est l'un des 4 grands majeurs du circuit international. Il met en avant les meilleur.es joueur.euses du monde et **fait rayonner la pratique** en France et à l'international grâce au stade mythique de Roland-Garros.

LE DÉVELOPPEMENT DES PISTES DE PADEL

Il est nécessaire de poursuivre la création de lieux de pratique pour obtenir **un maillage homogène** du territoire et donc un accès globalisé à la pratique. La Fédération Française de Tennis incite ses clubs à **se diversifier grâce à des financements dédiés** (aide à l'équipement, Boost padel).



CNE Vichy – Première ouverture septembre 2025

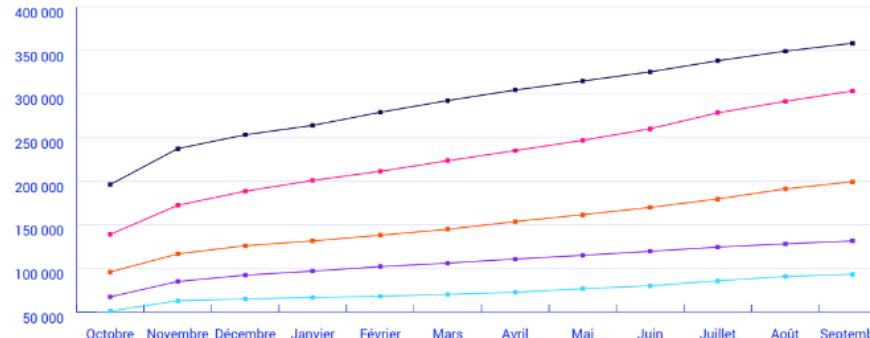
LA FILIÈRE HAUT NIVEAU

La Fédération Française de Tennis se dote d'un **centre national d'entraînement à Vichy**. Chaque année, il accueillera les meilleurs espoirs français pour les accompagner dans leur projet de performance au haut niveau.

L'ACCÈS AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

Il est important d'adresser la pratique au plus grand nombre, en insistant fortement auprès des plus jeunes *via* l'ouverture d'écoles de padel dans les clubs. Le parapadel n'est pas oublié avec le début de la pratique fauteuil et celle pour les sourds et malentendants.

ÉVOLUTION DES LICENCIÉS PADEL ET DES PRATIQUANTS PADEL



2024-2025	358 438 pratiquants dont 105 901 licenciés
2023-2024	303 764 pratiquants dont 70 493 licenciés
2022-2023	199 607 pratiquants dont 37 494 licenciés
2021-2022	131 669 pratiquants
2020-2021	93 543 pratiquants

Chiffres clés :

3200 pistes en France (2025)
+311% depuis 2020

Mais

 2200hab/piste

 3000hab/piste

LIGUE	PISTES	HABITANTS	INDICE
Auvergne – Rhône-Alpes	357	8260096	23138
Bourgogne – Franche-Comté	62	2793080	45050
Bretagne	129	3475895	26945
Centre – Val de Loire	78	2581479	33096
Corse	47	360162	7663
Grand-Est	212	5544051	26151
Guadeloupe – S' – Martin – S' – Barthélémy	22	380387	17290
Guyane	3	292354	97451
Hauts-de-France	192	5973933	31114
Île-de-France	333	12450849	37390
Martinique	17	355459	20909
Normandie	109	3341312	30654
Nouvelle-Aquitaine	440	6191209	14071
Nouvelle-Calédonie	13	264596	20354
Occitanie	517	6201587	11995
Pays de la Loire	116	3936719	33937
Provence – Alpes – Côte d'Azur	493	5241587	10632
La Réunion – Mayotte	59	1225457	20770
MOYENNE NATIONALE			21528

Objectifs du dispositif

- 🎯 Accélérer le développement du padel dans les zones urbaines et rurales encore sous-équipées ;
- 📊 Soutenir le développement économique des clubs affiliés de tennis;
- 🎓 Permettre la création d'écoles de padel;
- 🏆 Permettre l'organisation de compétitions régionales et fédérales;
- 🤝 Favoriser l'accès à la pratique pour tous.

SOLUTION PROPOSÉE PAR LA FFT



Offrir une solution simple et accessible de financement



Présentation du dispositif

QUOI ?

Prêt à 0% (sans intérêts) consenti par la FFT

Remboursement sur 10 ans par le club

- échéance semestrielle pendant 10 ans à compter de la mise à disposition des pistes au club.



Présentation du modèle à la suite du document

Conseil et accompagnement par la FFT (Ligue / Comité / Siège) tout au long du dispositif.

POUR QUELLES ACTIVITÉS/ INFRASTRUCTURES ?

Financement de la construction de (*)pistes de padel avec ou sans couverture



(*)Partie hors sol uniquement : Pistes = Moquette – Structure Eclairage – Equipements (filets) - Couverture



Partie « sous sol » et études hors périmètre dispositif + : frais d'étude et de conseil / terrassement, travaux de voiries et réseaux divers (VRD), fondations et dalle

4 pistes minimum sur un même site (unité de lieu)

Oui : 3 pistes existantes + ajout 1 piste via Boost padel

Oui : 2 pistes existantes + ajout de 2 pistes via Boost Padel

Non : 0 piste existante + ajout de 3 pistes via Boost padel

La couverture, semi couverte (préau) ou complètement fermée n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour garantir une utilisation optimale des pistes tout au long de l'année



Présentation du dispositif

POUR QUI ?

Clubs **associatifs affiliés** à la FFT, à jour de leur cotisation avec comme pratique **principale le tennis** :



Les courts existants doivent être en **bon état**, tout comme les infrastructures existantes (clubs house/vestiaires etc ..)

Si les infrastructures existantes sont en mauvais états : [refus dossier](#)



QUEL MONTANT ?

Montant prêté correspondra au coût **hors taxes** ([selon périmètre travaux décrit précédemment](#))

Montant réel HT : arrêté sur présentation du décompte général et définitif des travaux

Dans la limite d'un plafond par **type de projet** ([fixés par la FFT au regard des coûts habituellement pratiqués par les entreprises du secteur](#))



Précisions « plafonds » à l'oral

Présentation du dispositif

POINTS DE VIGILANCE

Priorité donnée aux **territoires carencés** en infrastructures

 **Précisions terme *carencé***

Non cumulable avec la subvention fédérale : Aide à l'équipement (anc. ADCP)

 Précisions : Si d'autres travaux (ex : comme la création / réaménagement d'un club-house) sont prévus sur le même site, ils peuvent faire l'objet d'un dossier séparé dans le cadre des dispositifs spécifiques de la FFT : **AADEV** (Aide à l'Aménagement et Décoration des Espaces de Vie) ou **Aide à l'Équipement**.

Pistes réalisées doivent être conformes au **Cahier des Charges de Construction d'une piste de padel**

Être soutenu par **la collectivité propriétaire** qui portera le projet de construction

EXIGENCES

- ▶ Mise en place d'une **école de padel**
- ▶ Organiser min **12 tournois** de padel par saison sportive dont au moins **un** tournoi dit « élite » parmi : (catégorie P500, P1000, P1500 ou P2000).
- ▶ Donner l'accès aux infrastructures existantes (vestiaires, club house, etc..)
- ▶ Proposer un service de restauration et/ou de snacking
- ▶ Proposer ses créneaux de location horaire sur l'application Ten'Up à partir de son espace dédié ADOC



Rôles et missions de l'ensemble des parties prenantes

Acteur	Rôle	Missions (non exhaustives)
La Collectivité	(*)Maître d'ouvrage du projet	<ul style="list-style-type: none"> Finance les coûts de construction non portés par le dispositif : frais d'études, VRD, fondations et dalle. Avance le montant des travaux Assure la conformité réglementaire et urbanistique. Signe avec le club la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) d'une durée minimale de <u>12 ans</u>. <i>Bénéficie d'un projet structurant pour le territoire et d'une nouvelle dynamique sportive (propriétaire des infrastructures).</i>
Le Club(**)	Exploitant et porteur du projet sportif	<ul style="list-style-type: none"> Porte le dossier de candidature auprès de la FFT via la Ligue/Comité de son territoire. Souscrit le prêt à taux zéro consenti par la FFT pour financer les pistes. Verse à la collectivité un droit d'entrée équivalent au montant du prêt. Exploite les pistes (gestion, location, animations, tournois, entretien des pistes). Développe une école de padel, organise au moins 12 tournois/an dont un tournoi « élite ». Rembourse le prêt à la FFT sur 10 ans. Contribue à l'entretien et à la valorisation de l'équipement.
La Fédération	Financeur et garant du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> Accorde un prêt sans intérêts couvrant les coûts de construction des pistes. Met à disposition ses experts techniques, juridiques et financiers pour l'étude et le suivi. Instruit les dossiers via le Comité Technique, le Comité d'Évaluation et le Comité Fédéral. Valide et accompagne les projets retenus jusqu'à leur mise en exploitation. Suit le remboursement et la bonne exploitation des infrastructures.

(*) Possibilité que le club soit MOA – cas particuliers

(**) D'autres entités peuvent porter le projet (Ligues/Comités) sous réserve de remplir les mêmes conditions d'éligibilité et de ne pas nuire au développement d'un club

Synthèse montage contractuel

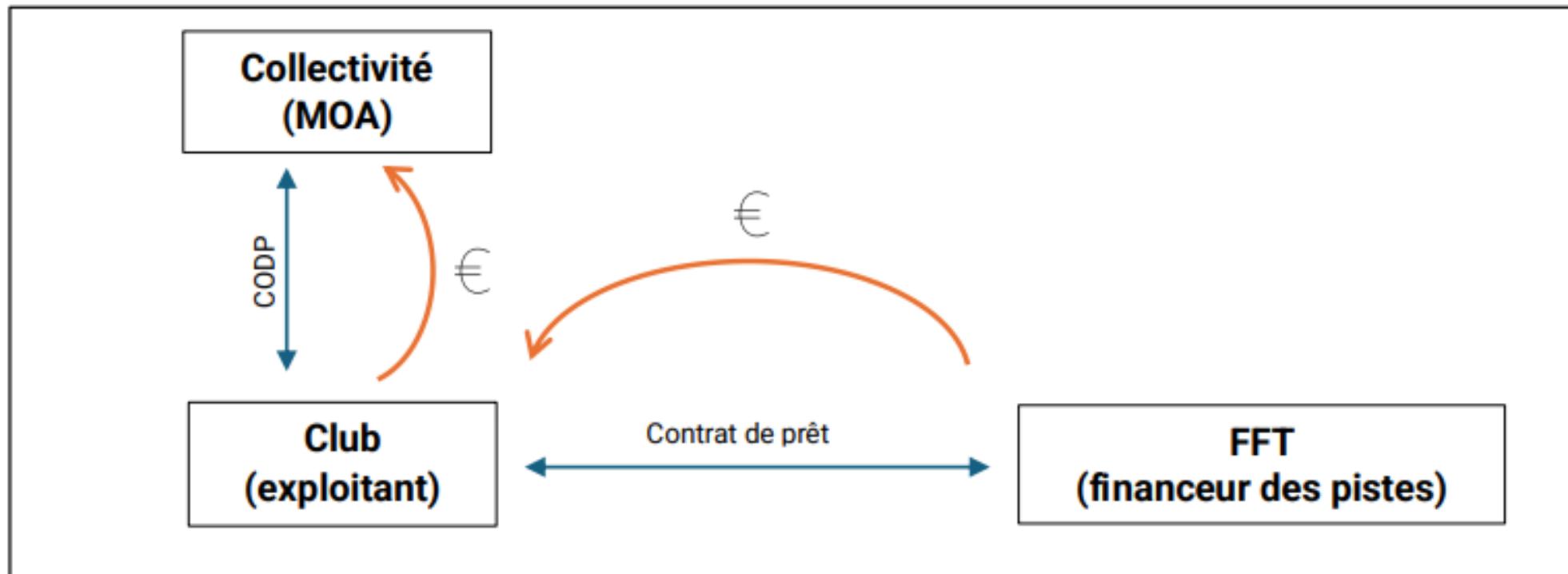


Figure 1. Présentation synthétique du dispositif « Boost Padel »

Intérêt du dispositif pour l'ensemble des parties



BÉNÉFICES CLUBS

- › Financement sans intérêts
- › Accompagnement FFT tout au long du projet.
- › Revenus additionnels liés à l'exploitation des pistes.
- › Nouveaux licenciés et hausse de fréquentation (+16 % en moyenne).
- › Image dynamique et conviviale du club.
- › Attirer une nouvelle clientèle au sein du club grâce au padel (près de 50 % de nos licenciés padel sont de nouveaux licenciés FFT)

BÉNÉFICES COLLECTIVITÉ

- › Proposer une nouvelle offre de pratique très demandée pour vos administrés
- › Animer toujours plus votre territoire (enseignement adultes et jeunes, tournois, animations sportive)
- › Valoriser votre patrimoine : Vous devenez propriétaire à l'issu de la fin de la CODP

Procédure pour déposer un dossier

Prérequis :

Tout club éligible peut candidater au dispositif « Boost Padel » avec l'accord de la collectivité propriétaire du terrain.

Clubs :

Le dossier doit inclure toutes les pièces listées au point A de l'Annexe 1

Il doit être transmis **au conseiller et/ou au responsable régional en développement du secteur.**

Le comité/La Ligue :

Vérifie la complétude du dossier + la cohérence du projet

Envoie le dossier au pilote Boost si et seulement si le dossier est complet : boostpadel@fft.fr

Pilote Boost padel :

Les dossiers de candidature des clubs seront traités et instruits par la FFT par ordre de réception

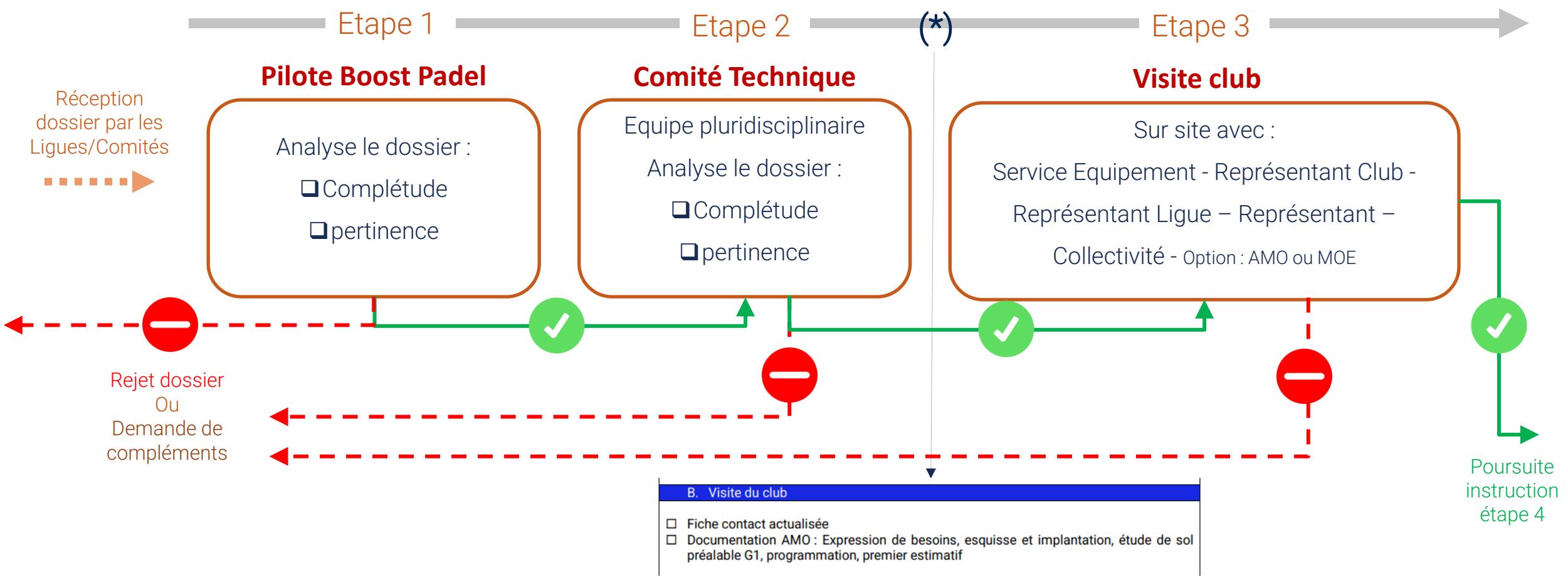
A. Dépôt du dossier de candidature

- Fiche contact
- Lettre de soutien collectivité (Modèle disponible en Annexe 2)
- Statuts de l'association
- Décision de l'affiliation de la Fédération Française de Tennis
- Dossier de présentation du projet club :
 - Descriptif succinct du club, des installations existantes et de leur état, emplacement des futures installations, localisation des premières habitations (plan à l'appui)
 - Descriptif des activités, des services et de l'organisation générale projetés lors de la phase d'exploitation en intégrant les exigences de la FFT (cf supra [VI. Exploitation des pistes](#))
 - Etude de marché sur une zone de 20km autour de la zone d'implantation des futures pistes de padel
 - Premières estimations du coût global du projet
 - Projections financières et modèle économique
- Etats financiers des 3 derniers exercices clos

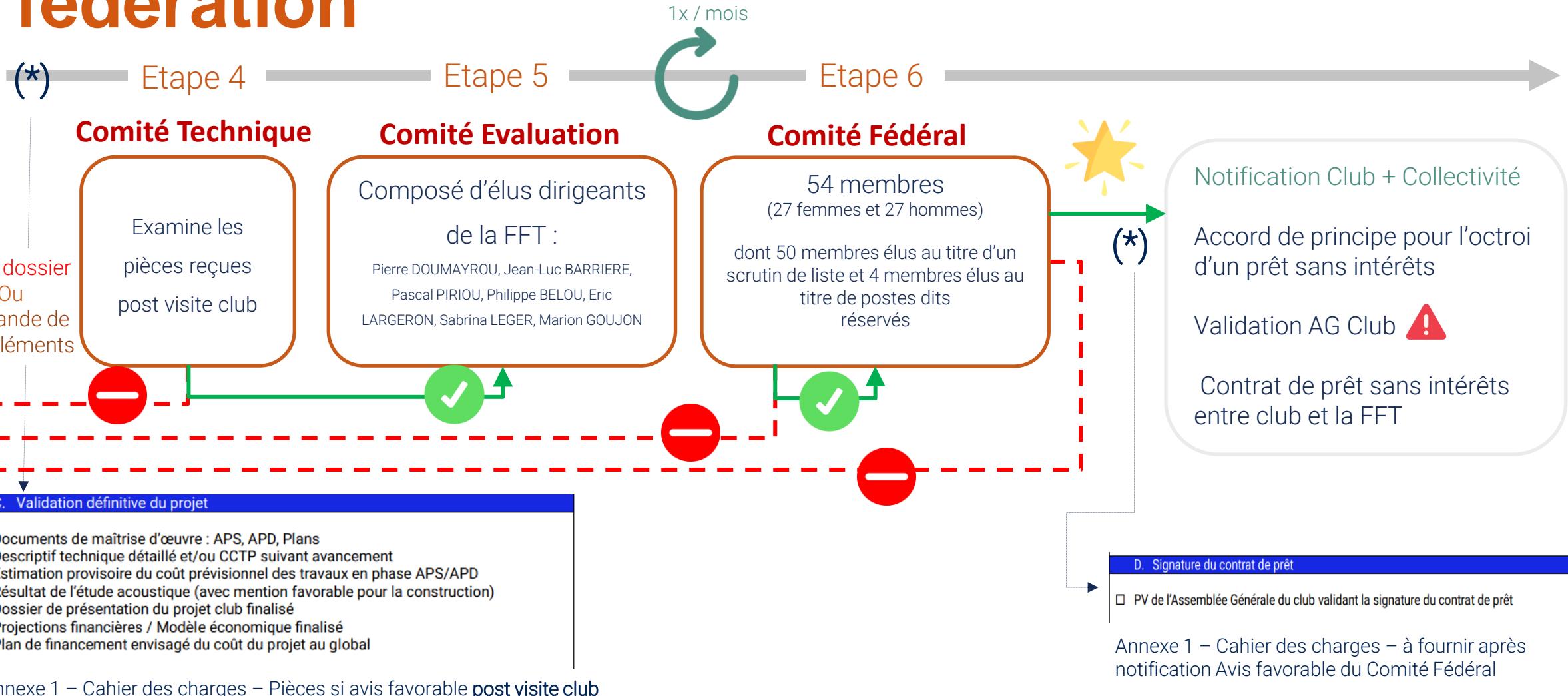
Annexe 1 – Cahier des charges – Pièces demandées dans le cadre du dépôt de candidature

Dossiers incomplets ou non éligibles

Procédure d'instruction au niveau de la fédération



Procédure d'instruction au niveau de la fédération



Procédure d'instruction au niveau de la fédération

Etape 7

Accord
de
principe
du
Comité
Fédéral

Les marchés peuvent
être signés et
les travaux peuvent
démarrer.



Les travaux ne peuvent pas
commencer avant cette
étape sous peine de voir le
dossier refusé et les travaux
non financés

Etape 8

Travaux



Etape 9

Déblocage des fonds

- Réception des travaux
- Validation par la FFT
de leur conformité au projet validé
- Réception de l'ensemble des pièces

E. Déblocage des fonds

- Autorisations d'urbanisme purgés de tout recours (attestation de la collectivité)
- Titre d'occupation au profit du club purgé de tout recours (attestation de la collectivité)
- Décision de réception des travaux
- Marchés de travaux et Décompte général et définitif des travaux détaillé par lot
- Rapport de contrôle de l'équipement
- Relevé d'identité bancaire du club
- Justificatif de déclaration par le club des pistes à son assureur.

Annexe 1 – Cahier des charges – à fournir pour valider
le dossier avant déblocage des fonds

Questions/Réponses

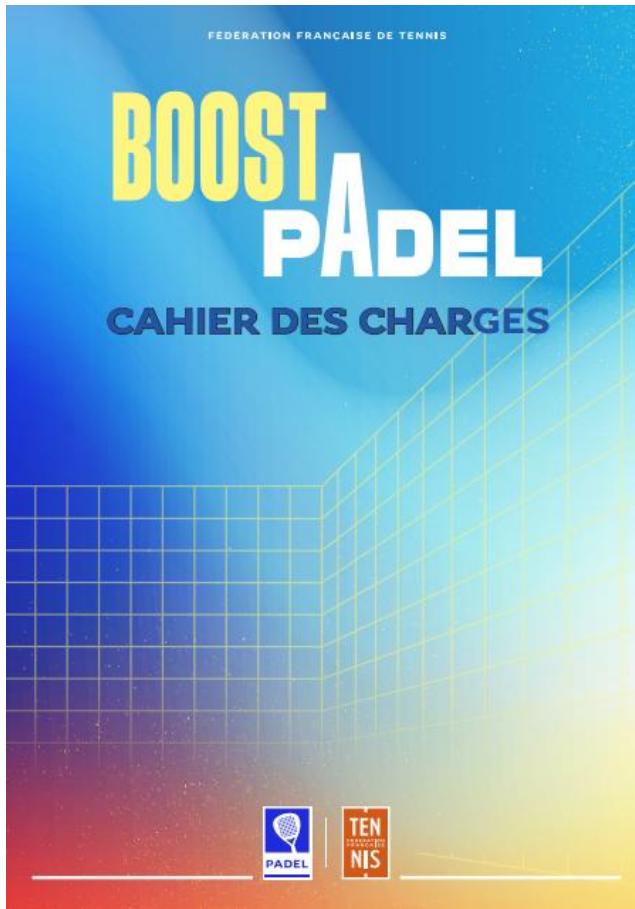


MERCI

Pour tous compléments d'informations, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse : boostpadel@fft.fr

Annexe : sources et documents

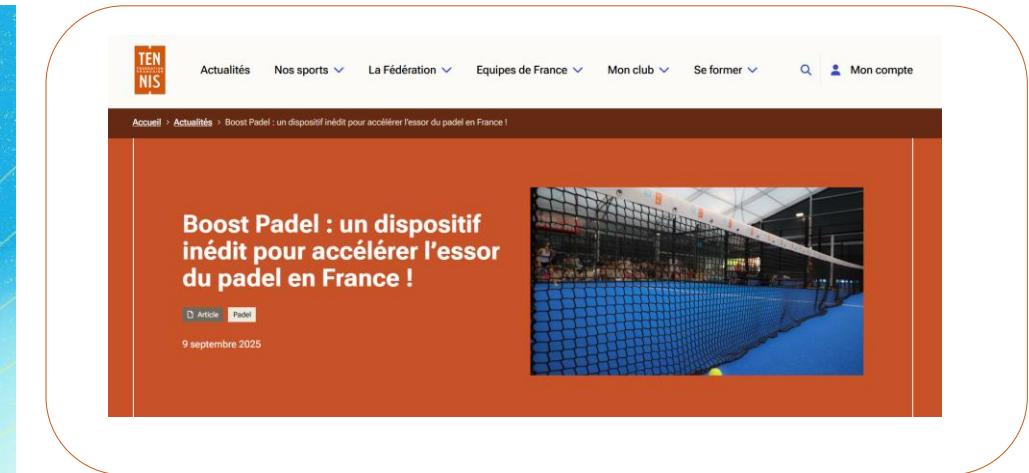
Lien guide du dirigeant (cahier des charges et présentation du dispositif) : [Boost Padel - FFT Le Guide du dirigeant](#)



Cahier des charges



Présentation dispositif



Communiqué de presse disponible sur le site de la Fédération :
<https://www.fft.fr/actualites/boost-padel-pret-piste-creation-conditions-developpement-club>



[Lancement de « Boost Padel », dispositif inédit pour accélérer le développement du padel](#)

Présentation du dispositif – Septembre 2025 par Gilles Moretton

Annexe : boîte à outils

<https://www.fft.fr/mon-club/developper-son-club/equiper-son-club> et [Annuaire - Qualisport Entreprises PQP / PQC / Qualisport](#)

<https://guidedudirigeant.fft.fr/mon-club-demain/>

Mise à disposition « d'outils » pour vous aider à mettre en place un projet club :

Mon Club Demain

- Une actualisation du Guide Pratique du padel
- Un guide sur le modèle économique des clubs ainsi qu'un outil de simulation (+ un tutoriel vidéo de prise en main de l'outil).
- Un argumentaire club à destination des collectivités pour faciliter la présentation d'un nouveau projet padel au sein d'un club.

